



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/89
14 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Douzième session
Genève, 7-8 février 2008
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Contribution de la mondialisation au développement: rôle du commerce et apport de la CNUCED.
4. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement;
 - b) Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud.
5. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, notamment évaluation des travaux menés depuis la onzième session de la Conférence.
6. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la onzième session de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, notamment en veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond, et à ce que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord mutuel (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 32 b)).

2. À cette fin, la Commission sera saisie des rapports des réunions d'experts tenues au cours de l'année 2007, ainsi que de la documentation établie par le secrétariat sur les questions de politique générale à examiner.

Point 1. Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission doit élire, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir: quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale telle que modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa douzième session sera constitué comme suit: président – présenté par un pays asiatique du groupe A; rapporteur – présenté par le groupe D; vice-présidents – trois présentés conjointement par les groupes A et C, deux présentés par le groupe B.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La douzième session de la Commission se tiendra les 7 et 8 février 2008. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé les thèmes des réunions d'experts à sa quarante et unième réunion directive, en avril 2007. L'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission a été approuvé lors des consultations tenues par le Président du Conseil du commerce et du développement le 20 juillet 2007.

6. Concernant l'organisation des travaux, il est suggéré que les différents points de l'ordre du jour soient abordés dans l'ordre, la première séance plénière, le mardi 7 février, étant consacrée aux questions de procédure et aux déclarations liminaires.

Documentation

TD/B/COM.1/89 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Contribution de la mondialisation au développement: rôle du commerce et apport de la CNUCED

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera en quoi le commerce international contribue à optimiser les gains pour le développement et favorise un développement partagé dans le cadre de la mondialisation. Elle examinera également l'apport de la CNUCED à cet égard en tant qu'organe des Nations Unies chargé des questions relatives au commerce et au développement. Les débats portant sur ce point de l'ordre du jour devraient aider la Commission à apporter sa contribution à la douzième session de la Conférence, qui se tiendra à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008 et abordera les perspectives et les enjeux de la mondialisation.

Documentation

TD/B/COM.1/90 Contribution de la mondialisation au développement: rôle du commerce et apport de la CNUCED

Point 4. Rapports des réunions d'experts

a) Réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la Réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement qui s'est tenue les 3, 20 et 21 septembre 2007.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.33/2 La contribution des bourses de produits au développement

TD/B/COM.1/EM.33/3 Les incidences des services financiers sur le commerce et le développement

TD/B/COM.1/EM.33/4 Rapport de la Réunion d'experts sur les incidences des services financiers et des bourses de produits sur le commerce et le développement

b) Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la «Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud», qui s'est tenue les 16 et 17 octobre 2007.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.34/2 Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce: la dimension Sud-Sud

TD/B/COM.1/EM.34/3 Rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: la dimension Sud-Sud

Point 5. Application des conclusions concertées et des recommandations adoptées par la Commission, notamment évaluation des travaux menés depuis la onzième session de la Conférence

10. Aux termes des lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (TD/B(S-XIX)/7), «L'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en Commission.» (Lignes directrices, par. 10). En conséquence, le secrétariat rendra compte de l'application des conclusions et recommandations que la Commission a adoptées depuis la onzième session de la Conférence, en mettant l'accent sur l'application des conclusions et recommandations qu'elle a adoptées à sa onzième session.

Documentation

TD/B/COM.1/91 Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et recommandations adoptées par la Commission depuis la onzième session de la Conférence

Point 6. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission

11. Un projet d'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission sera soumis pour examen et approbation.

Point 7. Questions diverses

Point 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

12. Le rapport de la douzième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
